

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social

Arrêté du **28 OCT. 2015**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur du travail hors classe au titre de l'année 2015

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe,

Vu l'arrêté du 22 mai 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de contrôleur du travail hors classe,

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés en qualité de membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur du travail hors classe :

Madame Agnès DUMONS

Directrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, unité territoriale du Val-de-Marne, Présidente du jury ;

Monsieur Eric BARBANSON

Inspecteur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Franche-Comté, unité territoriale du Doubs ;

Madame Stéphanie CALON

Attachée principale d'administration de l'État, à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais ;

Madame Christine GERNELLE

Inspectrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, unité territoriale des Ardennes ;

Monsieur Franck LEBEAU

Directeur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin, unité territoriale de la Corrèze ;

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, cette fonction sera assurée par M. LEBEAU Franck.

Article 2 :

Cet examen est classé dans le groupe II

Article 3 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **28 OCT. 2015**

Le Chef de bureau du recrutement



Eric MIGNANT